Schweizerischer Turnverband
Fédération suisse de gymnastique
Federazione svizzera di ginnastica

DEMANDE DE LABEL

« BASE SPORTIVE DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE GYMNASTIQUE »

Gymnastique au trampoline

Etat : 15 décembre 2023

Mis en consultation auprès des associations membres et des bases sportives le 12 octobre 2023.
Approuvé par la direction (Di) le 8 décembre 2023.
Approuvé par le comité central (CC) le 15 décembre 2023.

Platin Partner
Gold Partner

Bahnhofstrasse 38
CH-5000 Aarau

+41 62 837 82 00
stv@stv-fsg.ch
www.stv-fsg.ch

CHE-107.083.938 MWST

Table des matières

Principe **3**
Concept de l'encouragement du sport et objectifs **4**
Attribution du label **5**
Exigences 5
Instance décisionnelle 5
Label 6
Légende des codes couleur 7
Accord **8**
1 Module : éthique et intégrité **9**
1.1 Valeurs et éthique 9
1.2 Bonne gouvernance 15
1.3 Participation 17
2 Module : gestion **19**
2.1 Stratégie 19
2.2 Analyse SWOT 20
2.3 Appartenance à une association membre 21
2.4 Gestion financière 22
2.5 Communication 23
2.6 Structure dirigeante 24
2.7 Postes clés 25
2.8 Formation club management 26
2.9 Participation au système de compétition 26
2.10 Vie de la société 29
3 Module : développement sportif **30**
3.1 Parcours de l'athlète (FTEM) 30
3.2 Ressources humaines 30
3.3 Entraînement 32
3.4 Infrastructures 34
3.5 Saisie de la relève 36
3.6 Directives concernant la « formation des cadres d'une base sportive » 36
4 Module : entourage **37**
4.1 Gestionnaire de l'entourage 37
4.2 Planification de carrière 37
4.3 Médecine du sport 40
4.4 Médecin responsable de la base sportive (CMO) 41
4.5 Physiothérapie du sport 41
4.6 Psychologie du sport 42
4.7 Entraînement de la performance athlétique et du ballet 43
4.8 Projets 44
5 Module : attestation de résultat **45**
5.1 Appartenance à un cadre 45
5.2 Appartenance à une équipe 47

Principe

La mise en œuvre d'un concept d'encouragement joue un rôle crucial dans le souhait de la Fédération suisse de gymnastique de garantir le développement global, durable et réussi de ses athlètes. Partie intégrante de ce concept, le cycle d'encouragement est un instrument structuré et récurrent qui garantit le développement constant des bases sportives, avec le soutien de la Fédération suisse de gymnastique (encouragement des régions).

La présente demande constitue le fondement de la stratégie d'encouragement et sert de fil conducteur et de cadre à l'attribution du label « Base sportive de la Fédération suisse de gymnastique ». Ce faisant, les bases sportives sont assurées de bénéficier du soutien correspondant pour remplir leur mandat, soit la mise en place de conditions optimales permettant aux athlètes de déployer tout leur potentiel, tant sur le plan personnel que sportif.

La demande s'appuie sur les art. 1.4.10, 2.2.6, 2.2.11 et 6.1.2 du diagramme de fonction de la FSG préparé par la division de la mission olympique. Les associations membres et les centres régionaux et cantonaux de performance ont été invités à participer à la mise en consultation. La demande a été approuvée par la direction le 8 décembre 2023 et par le comité central le 15 décembre 2023.

Concept de l’encouragement du sport et objectifs

Un encouragement de la relève de qualité pose le fondement des futurs succès lors de compétitions internationales telles que les championnats d'Europe et du monde ou les Jeux olympiques. Dans le cadre de cet encouragement de la relève, la Fédération suisse de gymnastique attribue le label « Base sportive de la Fédération suisse de gymnastique » à des organisations qualifiées pour chaque discipline sportive. Cela permet de fixer des normes, de piloter le contenu et d'inciter au développement par le biais de subventions. Par ailleurs, la réponse à la demande est un instrument utile dont les bases sportives peuvent s’inspirer pour savoir où elles se situent et dans quels domaines il existe encore un potentiel d’amélioration.

Dans le cadre de l'attribution du label, la présente demande fait la distinction entre les critères obligatoires et les critères supplémentaires. Les critères obligatoires constituent les exigences fondamentales qu'une base sportive doit remplir pour pouvoir bénéficier des fonds de l’ER de Swiss Olympic. Ces critères sont étroitement liés aux normes de base et aux attentes en matière d’encouragement de la relève dans le sport. Ils garantissent que chaque base sportive offre une base solide pour le développement sportif et personnel de ses athlètes.

Les critères supplémentaires, eux, sont des critères de qualité qui vont au-delà. Ils peuvent être recherchés par les bases sportives afin de souligner leur engagement dans la promotion des jeunes talents et de consolider leur position d'institutions concernées.

Les bases sportives qui obtiennent le label « Base sportive de la Fédération suisse de gymnastique » peuvent bénéficier des subventions de l’ER de Swiss Olympic. Elles ont en outre la possibilité d'inscrire dans Jeunesse et Sport les entraînements en deux phases dans le groupe d'utilisateurs 4 via la Fédération suisse de gymnastique. La nouvelle loi nationale sur le sport obligeant également les cantons à encourager le sport de compétitions, certains cantons proposent un soutien financier supplémentaire fondé sur les subventions de l’ER accordées ou sur leurs propres critères cantonaux.

En outre, les organisations qui remplissent à la fois tous les critères « obligatoires » et d'autres critères « supplémentaires » bénéficient d'un soutien financier direct de la FSG. En fonction de leur évaluation ces organisations qualifiées reçoivent le label "ARGENT" ou "OR". En revanche, les organisations possédant le label "BRONZE" peuvent bénéficier uniquement des fonds de l’ER et des fonds du GU4 J+S.

Le label de base sportive fonctionne également comme une sorte de label de qualité pour l'organisation et peut être présenté à des partenaires tels que la commune, le canton, les écoles, les services des sports ou les sponsors. Les modules suivants sont d’une importance cruciale afin de garantir le développement global des bases sportives :

1. Module : éthique et intégrité
2. Module : gestion
3. Module : développement sportif
4. Module : entourage
5. Module : attestation de résultat

Attribution du label

Le label « Base sportive de la Fédération suisse de gymnastique » identifie les organisations qui mettent en œuvre des mesures d'encouragement ciblées, l'objectif étant d'établir des normes et de soutenir le développement des bases sportives afin d'obtenir des résultats à long terme. Le label de qualité, "BRONZE", "ARGENT" ou "OR", peut être présenté aux partenaires et aux sponsors.

Exigences

Les organisations soumettent l'outil d'aide dans les délais impartis. En règle générale, les documents sont déposés pour le 31 mai des années paires.

Structuré selon les cinq modules (1) Ethique et intégrité, (2) Gestion, (3) Développement sportif, (4) Entourage et (5) Attestation de résultat, l'outil d'aide comprend une grille de points avec des critères « obligatoires » et « supplémentaires ». Les organisations qui remplissent tous les critères « obligatoires » reçoivent le label « BRONZE » et participent aux subventions de l'ER de Swiss Olympic. Les organisations qui obtiennent en outre un nombre de points déterminé (à consulter l'outil d'aide actuel) pour les critères « supplémentaires » se voient attribuer le label « ARGENT » ou « OR » en fonction de leur degré de réalisation et participent, en plus des fonds de promotion de l'ER de Swiss Olympic, aux fonds d'encouragement de la FSG.

En règle générale, le label de qualité est valable deux ans (1er janvier - 31 décembre), à partir des années impaires. Le rythme de saisie et la validité peuvent varier en fonction de l'évolution des conditions-cadres.

Sur demande, et à certaines conditions, le label peut être attribué provisoirement pour une durée maximale allant jusqu'à la prochaine attribution du label. Des dispositions transitoires doivent aider la base sportive concernée à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention du label définitif.

Le label peut être suspendu ou retiré lorsqu'un point d'appui ne remplit pas (ou plus) les exigences, enfreint les conventions d'objectifs et les normes éthiques, ne respecte pas les directives de la FSG ou se comporte d'une autre manière contraire à la loyauté.

Instance décisionnelle

Conformément à l'art. 6.1.2 du diagramme de fonctions, la décision finale concernant l'attribution, la suspension et le retrait du label est prise par la direction sur proposition du ou de la cheffe de la mission olympique.

La décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la direction (Di) de la FSG dans les 20 jours suivant sa notification. En cas de rejet du recours, la décision est soumise au comité central pour examen final. La décision de ce dernier est sans appel.

Les mécanismes de répartition des subventions sont décrits dans les « Directives : contributions aux bases sportives FSG ».

Label

Toutes les bases sportives labellisées sont mentionnées sur le site internet de la Fédération suisse de gymnastique et reçoivent un certificat qui les désigne comme « base sportive de la Fédération suisse de gymnastique ». Le logo actuel doit figurer sur le site internet de la base sportive certifiée et le label doit être visible à l'extérieur de ladite base.

Il s'agit d'un label enregistré et protégé. Tous les droits sont détenus par la FSG. L'utilisation est donc sujette à l’attribution par la FSG.

Légende des codes couleur

Remarque : sauf avis contraire, l'évaluation des critères se réfère au précédent cycle de deux ans (jusqu'à la date de dépôt de la présente demande).

Critère « obligatoire »
☐ Oui, nous remplissons ce critère

Critère « supplémentaire »	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	Nombre de points

Annexe
Prière de déposer dans le canal de Teams

Accord

Les signataires confirment que toutes les informations fournies dans la présente demande sont conformes à la vérité. De fausses déclarations ou le non-respect des conditions peuvent entraîner une réduction des prestations/des amendes ou la suspension, voire le retrait, du label.

La FSG a un droit de regard sur les données fournies pour la présente demande.

Base sportive :

Date :	Date :	Date :
Signature du ou de la responsable de la base sportive	Signature du ou de la président.e	Signature du ou de la responsable de l'entraînement
Nom : N° tél. : Courriel :	Nom : N° tél. : Courriel :	Nom : N° tél. : Courriel :

L'outil d'aide fourni ainsi que toutes les annexes doivent être soumis par voie électronique via un canal Microsoft Teams (par base sportive). Merci d'envoyer le « formulaire d'inscription » à :

severin.rohrer@stv-fsg.ch.

L'accord doit également être soumis par voie électronique. Les étapes de travail nécessaires à la validité de la signature numérique seront déclenchées après la notification de la finalisation de la demande.

1 Module : éthique et intégrité

Ce module traite des principes et normes d'intégrité centrales d'une importance fondamentale pour la Fédération suisse de gymnastique (FSG) et pour les bases sportives. Ces principes ne sont pas seulement essentiels pour la mise en place d'une culture sportive positive et durable, mais elles servent également de cadre fondé sur le respect, le fair-play et le sens des responsabilités.

Les critères garantissent que les normes du domaine de l'éthique et de l'intégrité sont vécues et développés dans l'activité quotidienne de la base sportive et dans toute la communauté de la gymnastique suisse.

1.1 Valeurs et éthique

La Fédération suisse de gymnastique est membre de l'organisation faîtière Swiss Olympic et à ce titre s'engage fermement à respecter les principes éthiques et le fair-play dans le sport. En tant que fédération nationale, la FSG accorde une importance particulière aux valeurs et à l'éthique, et elle se conforme strictement aux directives de Swiss Olympic et de l'Office fédéral du sport (OFSPO). Les membres de la FSG, dont les associations cantonales et les fédérations partenaires, sont eux aussi tenus de respecter les Statuts en matière d'éthique ainsi que la Charte d'éthique. En collaboration avec Swiss Sport Integrity, la FSG s'engage résolument en faveur d'un sport honnête et fair-play.

Le contrôle d'éthique de Swiss Olympic est un autotest en ligne qui permet à la base sportive de constater dans quelle mesure elle met en œuvre la Charte d'éthique. Le test met en évidence, dans un profil éthique, les défis à relever et montre en même temps les possibilités d'action correspondantes. Il permet également de sensibiliser les participant.e.s à ces questions.

En tant que base sportive, au moins un.e représentant.e de chacun des groupes de personnes ci-dessous a rempli le contrôle d'éthique sous forme anonyme et a consolidé les évaluations :

- membres de la direction de la base sportive,
- athlètes (M16),
- entraîneurs,
- parents.

☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 1.1

Un profil éthique consolidé de chacun des groupes de personnes mentionnés ci-dessus.

En tant que base sportive, nous utilisons des outils ciblés et prenons des mesures pour faire face aux risques identifiés, notamment en nous appuyant sur le contrôle d'éthique.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

1.1.1 Prévention

Le sport encourage, stimule, forme et relie les gens. Cette importance fondamentale du sport s'applique tant aux individus qu'à la société dans son ensemble. Sur les terrains de sport, les comportements respectueux, amicaux et tolérants sont particulièrement mis en valeur et activement encouragés. Des bases sportives sont en place pour que cela reste le cas.

Que ce soit pour transmettre les valeurs sur les terrains de sport ou pour sensibiliser et prévenir, Swiss Olympic propose différents documents qui soulignent les valeurs olympiques et permet de les vivre dans les centres sportifs et dans les installations sportives du pays.

En tant que base sportive, nous avons mis en œuvre les trois étapes selon Swiss Olympic : 1. visualisation des valeurs, 2. transmission de la matière, 3. mise en œuvre des « trains de mesures ».	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Responsable de la prévention

La base sportive désigne un ou une « responsable de la prévention ». Il s'agit d'une personne membre de la base sportive chargée de la sensibilisation aux questions éthiques, de leur planification et de leur mise en œuvre et qui doit servir d'interlocuteur pour toutes les questions. L'objectif de ce rôle est de s'assurer que les risques et les problèmes potentiels sont identifiés et traités à un stade précoce afin de garantir la santé, la sécurité et le bien-être des athlètes et des autres parties prenantes.

S'il est possible que cette personne soit à la fois responsable de la base sportive et responsable de la prévention, cette situation pourrait néanmoins provoquer des difficultés en termes d'indépendance, de charge de travail, de spécialisation et de direction. Nous recommandons de dissocier les deux postes, ce qui permettra une plus grande efficacité en couvrant pleinement et efficacement les domaines de responsabilité respectifs.

En tant que base sportive, la présence d'un.e responsable de la prévention est garantie par la présence d'un poste officiel de l'organigramme.			
Prénom :	Nom :	…	Date de naissance :
➔ Saisir dans l'outil d'aide			
☐ Oui, nous remplissons ce critère			

Le ou la « responsable de la prévention » participe à la séance d'information annuelle de la Fédération suisse de gymnastique et fait ensuite suivre ces informations à la base sportive.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Atelier dans le domaine de la prévention et des valeurs

La prévention pour éviter les infractions dans le domaine de l'éthique et des valeurs doit être abordée de manière active. La Fédération suisse de gymnastique proposera à toutes les bases sportives un atelier obligatoire sur un des thèmes liés à la prévention et aux valeurs (« abus sexuels », « discrimination / inégalité de traitement », « harcèlement/atteinte à l'intégrité psychique » ou « corruption/conflits d'intérêts » par exemple). De l'atelier seront issues d'autres tâches de mise en œuvre dans la base sportive.

La participation d'au moins une personne par base sportive est obligatoire, mais la présence de personnes supplémentaires est souhaitée et facultative. La personne obligée de participer n'est pas nécessairement le ou la « responsable de la prévention ».

Nous prendrons part à l'atelier en tant que base sportive et nous traitons et mettons en œuvre les tâches consécutives.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

1.1.2 Statuts en matière d'éthique du sport suisse

La Charte d'éthique de Swiss Olympic et de l'Office fédéral du sport (OFSPO) énonce les valeurs fondamentales d'un sport sain, respectueux, loyal et durablement performant. La transmission de ces valeurs repose sur l'information et la formation, associées à un système d'intervention en cas de violation de ces valeurs. Swiss Olympic met à disposition des modèles afin d'ancrer les Statuts en matière d'éthique.

Associés aux règlements de procédure et d'organisation correspondants, les Statuts en matière d'éthique constituent le système de signalement, d'enquête et de sanction des infractions commises à l'encontre de certaines règles de conduite.

Ancrage dans les Statuts

Même si les membres directs et indirects (p. ex. associations cantonales et régionales, sociétés) sont déjà soumis aux Statuts en matière d'éthique selon aux Statuts de la Fédération suisse de gymnastique par le biais de renvois correspondants, il est recommandé, pour des raisons de clarté et de publicité ainsi que de sensibilisation, d'ancrer explicitement une disposition dans les Statuts. De cette manière, tant la base sportive en tant qu'organisation que toutes les personnes qui y travaillent seront indubitablement soumis aux Statuts en matière d'éthique.

En tant que base sportive, nous avons ancré les Statuts en matière d'éthique dans les Statuts.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 1.1.2a
Documents officiels de la société (Statuts, demande à l'AG, etc.) exposant clairement l'ancrage des Statuts en matière d'éthique et leur subordination.

Ancrage envers les employé.e.s

Les employé.e.s des sociétés et des associations (au bénéfice d'un contrat de travail ou d'une relation analogue à un contrat de travail) ne sont pas forcément lié.e.s aux Statuts en matière d'éthique par des dispositions statutaires ou réglementaires. Pour que les Statuts en matière d'éthique s'appliquent également à ces personnes, comme cela est prévu dans lesdits Statuts, il faut que cela soit prévu contractuellement lors de l'engagement.

En tant que base sportive, nous avons soumis contractuellement nos employé.e.s aux Statuts en matière d'éthique.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 1.1.2b
Document officiel de la société (contrat-type de travail, convention, conditions d'engagement, etc.) qui montre clairement l'ancrage des Statuts en matière d'éthique, respectivement de la subordination à ceux-ci.

Ancrage vis-à-vis des fonctionnaires et de l'entourage (bénévoles)

Les personnes exerçant une activité bénévole dans une société ou une association (fonctionnaires, entourage, etc.) signent parfois une convention ou un règlement de fonctions régissant l'exercice de leur activité. En acceptant une disposition correspondante, ces personnes peuvent (également) déclarer se soumettre aux Statuts en matière d'éthique.

En tant que base sportive, nous avons soumis les fonctionnaires et l'entourage (personnes travaillant à titre bénévole) aux Statuts en matière d'éthique.

☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 1.1.2c

Document officiel de la société (contrat de travail, convention, conditions d'engagement, etc.) qui montre clairement l'ancrage des Statuts en matière d'éthique, respectivement de la subordination à ceux-ci.

1.1.3 Charte d'éthique

Les valeurs olympiques (respect, amitié et excellence) constituent dans le monde entier le fondement d'un sport sûr, fair-play et performant. La Charte d'éthique et les Statuts en matière d'éthique du sport suisse sont construits sur ces valeurs. Ils font partie intégrante des statuts de chacune des fédérations membres de Swiss Olympic.

En tant que base sportive, nous nous conformons à la Charte d'éthique de Swiss Olympic et en faisons la promotion à l'extérieur.

- Lien vers le site internet Valeurs et éthiques FSG
- Lien vers le site internet Valeurs et éthique Swiss Olympic
- La Charte d'éthique est affichée de manière visible dans la base sportive

☐ Oui, nous remplissons ces critères

1.1.4 Swiss Sport Integrity

Dans le domaine du sport, l'intégrité est fondamentale pour garantir l'équité, la transparence et la confiance dans le sport. Les objectifs de la fondation indépendante Swiss Sport Integrity, qui regroupe plusieurs disciplines sportives, consistent à lutter durablement et efficacement contre le dopage, les comportements éthiques inadéquats et les irrégularités dans le sport.

Swiss Sport Integrity apporte également une contribution essentielle à l'intégrité du sport par le biais de contrôles antidopage, de la prévention du dopage, de la recherche, de la coopération nationale et internationale ainsi que de la formation.

Le portail de signalement est ouvert à toutes les personnes qui souhaitent signaler des irrégularités ou d'éventuelles violations de l'éthique. Les signalements sont reçus par Swiss Sport Integrity, examinés et, le cas échéant, sanctionnés par la Chambre disciplinaire du sport suisse.

En tant que base sportive, nous connaissons le centre de signalement Swiss Sport Integrity ainsi que les compétences dont il est doté. Les athlètes, respectivement, les détenteurs.trices de l'autorité parentale et les entraîneurs, obtiennent chaque année des informations écrites sur Swiss Sport Integrity et sur les éventuelles formations proposées.

☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 1.1.4

Informations par écrit aux athlètes, respectivement aux détenteurs.trices de l'autorité parentale et aux entraîneurs.

1.1.5 Autres programmes de Swiss Olympic

La Fédération suisse de gymnastique soutient les différents programmes de Swiss Olympic dans le domaine « Prévention & entourage ». En 2023, l'offre englobe les thèmes de la lutte contre le dopage, la prévention des addictions (cool and clean), l'absence de harcèlement sexuel, la prévention des accidents, l'usage des réseaux sociaux, espace et environnement, l'égalité de traitement et l'intégration, l'aide et les conseils et le fonds pour le climat de Swiss Olympic. Ce dernier ajuste continuellement les offres aux besoins.

En tant que base sportive, nous nous tenons informés des différents programmes et prenons des mesures de prévention.

☐ Oui, nous remplissons ce critère

1.1.6 Les règles d'or des sports gymniques

Les « 10 règles d'or » de la Fédération internationale de gymnastique sont une campagne de sensibilisation mondiale qui touche tous les sports. Cette campagne reflète la volonté exprimée sans équivoque par la communauté gymnique de garantir à tous et toutes un environnement sûr et respectueux dans notre sport.

En tant que base sportive, nous adhérons aux « 10 règles d'or des sports gymniques » et le faisons savoir publiquement.

☐ Oui, nous remplissons ce critère

1.2 Bonne gouvernance

La bonne gouvernance joue un rôle essentiel dans la gestion efficace et responsable d'une base sportive. Ce concept se réfère à l'introduction et à la mise en œuvre de pratiques avérées en termes de transparence, d'intégrité, de responsabilité et de participation dans l'organisation.

- Transparence : les processus décisionnels sont présentés de manière claire et franche, et les informations pertinentes sont accessibles.
- Intégrité : les parties prenantes se conforment aux règles et directives convenues et elles accomplissent leurs tâches consciencieusement et en toute honnêteté.
- Responsabilité : les personnes prenant des décisions ou gérant les ressources sont tenues de rendre compte de leurs actes ; elles doivent donc effectuer des contrôles et appliquer des mécanismes de comptes-rendus réguliers et assumer leurs responsabilités.
- Participation : une structure de bonne gouvernance favorise l'intégration de toutes les parties prenantes concernées tout en tenant compte des besoins et des intérêts de chacun.

1.2.1 Vérification des antécédents

Il est essentiel de s'assurer de la fiabilité et de la qualification des collaborateurs.trices afin de préserver l'intégrité de l'organisation. Un contrôle systématique des antécédents permet de s'assurer que toutes les informations pertinentes sont soigneusement vérifiées.

Afin de s'assurer que les normes éthiques sont respectées, il est possible, avec l'accord de la personne concernée, de demander des vérifications d'antécédents à la Fondation d'éthique de la gymnastique de la FIG (GEF) et à la commission d'éthique de la FSG. Un extrait de casier judiciaire spécial est exigé pour les entraîneurs. Pour les collaborateurs.trices de nationalité étrangère, il convient de demander un document équivalent à l'extrait privé spécial ou de se renseigner auprès de la fédération nationale concernée.

Par ailleurs, lors d'un nouveau recrutement il est recommandé de demander un certificat de travail à l'employeur précédent.

En tant que base sportive, nous contrôlons les antécédents, au moins pour les postes suivants :

- responsable de la base sportive
  - extrait privé
  - vérification des antécédents GEF et commission d'éthique FSG
- responsable de la prévention
  - extrait spécial
  - vérification des antécédents GEF et commission d'éthique FSG
- entraîneurs
  - extrait spécial ou document équivalent
  - vérification des antécédents GEF et commission d'éthique FSG

Pour tout nouveau recrutement, la base sportive demande à l'employeur précédent de fournir des références.

☐ Oui, nous remplissons ce critère

1.2.2 Répartition équilibrée des sexes

La promotion de l'égalité des sexes est un principe fondamental de toute organisation (cf. Ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique, SR 415.01, art. 72d). L'examen régulier des données et des fonctions des collaborateurs.trices permet non seulement de contrôler l'équilibre des sexes, mais aussi d'encourager la diversité des perspectives et des expériences au sein de l'équipe. La diversité contribue à une meilleure prise de décision, à des solutions plus innovantes et à un environnement de travail plus sain. Une organisation où règne l'équilibre des sexes émet des pensées et idées plus variées.

En tant que base sportive, nous contrôlons la répartition des sexes dans l'attribution des fonctions en examinant régulièrement les données des collaborateurs.trices et les fonctions.

☐ Oui, nous remplissons ce critère

1.2.3 Comportement à adopter lors d'éventuels conflits d'intérêt

La transparence et l'objectivité sont des aspects essentiels lors de l'attribution de fonctions, afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts. La divulgation systématique et proactive d'éventuels conflits d'intérêts ainsi que la mise en place de règles de récusation claires en cas de constellations problématiques garantissent que les décisions sont prises indépendamment des intérêts personnels ou financiers, le tout pour une intégrité et crédibilité accrues de l'organisation.

En tant que base sportive, nous avons fixé une procédure en cas d'éventuels conflits d'intérêt lors de l'attribution de fonctions. Nous menons une procédure de sélection transparente et respectons les règles de récusation.

☐ Oui, nous remplissons ce critère

1.3 Participation

La participation est un principe fondateur pour toute organisation sportive inclusive. Cela se réfère à la participation et l'intégration actives des athlètes, de leurs entraîneurs et de leurs parents dans les processus décisionnels ainsi qu'à la possibilité d'exprimer ses opinions et de faire des propositions.

1.3.1 Implication des athlètes

La voix des athlètes joue un rôle crucial. Des réunions sont régulièrement organisées pour s'assurer que leur point de vue et préoccupations sont entendus. Ces réunions permettent aux athlètes d'exprimer leurs opinions, leurs idées et leurs propositions et de participer activement aux processus de décision. La participation des athlètes renforce leur engagement et leur identification avec l'organisation et favorise une culture sportive positive.

En tant que base sportive, nous garantissons le droit de regard des athlètes en organisant régulièrement des réunions au cours desquelles il leur est possible d'exprimer leurs opinions et de faire des propositions.

☐ Oui, nous remplissons ce critère

1.3.2 Implication des personnes détenant l'autorité parentale

Les personnes détenant l'autorité parentale jouent un rôle central dans le processus de développement sportif de leurs enfants. Les impliquer favorise une collaboration empreinte de confiance et soutient l'expérience sportive positive des athlètes.

En tant que base sportive, lors de l'admission nous informons les personnes détenant l'autorité parentale des conditions et des exigences en vigueur à l'interne.

☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 1.3.2a

Guide sur l'entretien d'admission

La participation et le soutien des détenteurs de l'autorité parentale sont essentiels pour favoriser une collaboration de confiance entre les athlètes, les entraîneurs et les détenteurs de l'autorité parentale et pour garantir une expérience sportive positive aux jeunes athlètes. A titre d'information, Swiss Olympic fournit de précieux.

En outre, l'élaboration d'un code parental aide à clarifier les rôles. Un tel document devrait clarifier les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes de référence. Il sert de guide pour s'assurer que l'implication des parents dans l'environnement sportif soit productive et encourageante tout en respectant et en favorisant le développement des athlètes.

En tant que base sportive, nous avons rédigé un code parental.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Annexe 1.3.2b
Code parental

1.3.3 Implication des entraîneurs

Le droit de regard des entraîneurs est fondamental pour l'organisation de la base sportive. Les entraîneurs apportent leur savoir-faire et leur expérience, ce qui améliore considérablement le développement des athlètes. Leur contribution en termes de conditions et de ressources d'entraînement est essentielle pour garantir des conditions optimales.

En tant que base sportive, nous garantissons aux entraîneurs un droit de regard qui passe par des entretiens réguliers lors desquels ils et elles peuvent exprimer leur opinion et faire des propositions.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

2 Module : gestion

Le deuxième module se concentre sur la gestion de la base sportive. Il constitue le fondement d'un développement réussi et couvre un grand nombre de domaines de gestion pertinents, des principes éthiques à la mise en place d'un processus de communication transparent, en passant par l'adhésion à une association membre de la FSG. Ce module est essentiel pour créer un fondement solide pour le développement futur de la base et pour s'assurer qu'elle respecte en particulier les normes en matière de valeurs, d'éthique et de bonne gouvernance.

Il est par conséquent très important de désigner une « personne responsable de la base sportive » qui ne se contente pas d'assumer la direction et l'encadrement de la base sportive mais qui fait également office d'interlocutrice au sein de la base sportive, entre les bases sportives ainsi que pour la Fédération suisse de gymnastique. Cette fonction demande des qualités en matière de direction et d'organisation ainsi que des connaissances approfondies de la gymnastique. La garantie du respect des normes et des directives éthiques dans la base sportive, le suivi des opérations quotidiennes et le développement et la mise en œuvre de plans opérationnels sont les principales responsabilités.

En tant que base sportive, nous avons désigné la personne responsable suivante.			
Prénom :	Nom.:	…	Tél. portable
➔ Saisir dans l'outil d'aide			
☐ Oui, nous remplissons ce critère			

Le ou la responsable de la base sportive est membre de l'instance dirigeante de la base sportive	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

2.1 Stratégie

Mettre en œuvre une stratégie claire et en prendre soin est un élément essentiel pour le succès à long terme et le développement positif d'une organisation. Elle permet de construire l'avenir avec confiance et détermination. Une stratégie organisationnelle définie sert de guide et de point d'ancrage pour tous les membres qui, ensemble, forment la base d'une communauté vivante et prospère. Elle permet d'orienter les efforts et les ressources de la base sportive vers la réalisation de ses objectifs et sert de base aux décisions. Une stratégie claire renforce également l'engagement et l'identification des membres avec la base sportive en leur donnant une direction et un objectif communs.

En tant que base sportive, nous avons une stratégie que nous vérifions régulièrement.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 2.1a
Document stratégique

En tant que base sportive, nous avons rédigé d'autres documents stratégiques d'où ressortent les objectifs suivants : • vision • valeurs • mission	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Annexe 2.1b
Autres documents stratégiques et objectif

2.2 Analyse SWOT

L'analyse SWOT révèle et mesure les forces, les faiblesses, les opportunités et les risques d'une base sportive en lui permettant de se situer et de concentrer ses ressources et ses activités sur les domaines où il est le plus fort ou offre les meilleures opportunités, tout en identifiant les domaines où des améliorations sont nécessaires et où des risques peuvent surgir. Cela l'aide à mieux définir et atteindre ses objectifs.

		Analyse interne	
		Forces **(Strengths)** • Qu'est-ce qui rend la base sportive unique ? • Dans quel domaine sommes-nous particulièrement forts ? • De quelles compétences ou ressources particulières disposons-nous ? • Quels sont nos facteurs de succès ? *Exemples.:* • *Entraîneurs hautement qualifié.e.s* • *Infrastructures ultramodernes* • *Méthodes d'entraînement innovantes*	**Faiblesses** **(Weakness)** • Quels sont les domaines où nous devons régulièrement apporter des améliorations ? • Quelles sont les ressources ou compétences dont manque la base sportive *Exemples.:* • *Ressources financières limitées* • *Infrastructures obsolètes* • *Structure de communication inefficace*
Analyse de l' environnement	**Chances** **(Opportunities)** *Exemples.:* • *Nouveau programme d'encouragement* • *Popularité en hausse* • *Conclusion de nouveaux partenariats*	**Stratégie SO:** Utiliser ses forces pour saisir les chances qui se présentent *Exemples.:* • *Entraînements spécialisés donnés par des entraîneurs qualifié.e.s* • *Organisation d'events avec des infrastructures ultramodernes*	**Stratégie WO:** Réduire au maximum les faiblesses et utiliser les chances qui se présentent *Exemples.:* • *Planification budgétaire optimisée pour les programmes d'encouragement* • *Modernisation des infrastructures grâce aux partenariats*
	Risques **(Threats)** *Exemples.:* • *Concurrence croissante* • *Recul des effectifs* • *Insécurité financière*	**Stratégie ST:** Utiliser ses forces pour réduire au maximum les risques *Exemples.:* • *Méthodes d'entraînement innovantes pour contrer la concurrence* • *Fidélisation des membres grâce à des infrastructures modernes*	**Stratégie WT :** Réduire les faiblesses et affronter les risques *Exemples.:* • *Stabilité financière passant par l'optimisation des processus internes* • *Mise en place de voies de communication efficaces*

En tant que base sportive, nous avons effectué une analyse SWOT.

➔ Saisir dans l'outil d'aide

☐ Oui, nous remplissons ce critère

2.3 Appartenance à une association membre

L'appartenance d'une base sportive à une association membre de la FSG constitue le fondement d'une structure organisationnelle coopérative. Un avantage essentiel réside dans les structures et les processus en place de la fédération, dont une base sportive peut profiter. Cela facilite également l'accès aux informations actuelles de l'environnement associatif de la FSG.

En outre, l'appartenance à une association membre permet à la base sportive de participer activement aux processus de décision par le biais de l'association et de représenter ainsi les intérêts et les préoccupations de ses membres à l'échelon supérieur.

Pour ces raisons, la mise en œuvre structurelle de la base sportive dans l'association membre correspondante est visée. De même, une éventuelle « phase de transition » est prise en compte, dans la mesure où des efforts de mise en œuvre sont visibles.

En ce qui concerne la demande de base sportive, chaque base potentielle peut déposer une demande si elle bénéficie du soutien de son association (membre de la FSG), l'objectif étant que les bases sportives

soient affiliées à une association membre (au plus tard d'ici 2028), conformément à l'axe d'action 3 du champ d'action 1 de la vision 2032 (revoir et assouplir l'organisation).

Les bases sportives déjà affiliées à une association membre soulignent ainsi la position établie consistant à agir dans l'intérêt de leurs membres.

La base sportive fait partie de l'association membre en question de la FSG ou Des efforts sont faits pour la mise en œuvre structurelle de la base sportive dans l'association membre correspondante.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 2.3
Confirmation de l'association cantonale FSG concernée (= soutien).

2.4 Gestion financière

Un droit de regard dans le budget et dans le bilan permet à la FSG d'évaluer les possibilités financières de la base sportive. La FSG souhaite vérifier si les contributions supplémentaires de l'ER ainsi que les subventions selon les directives FSG peuvent avoir des conséquences sensibles (remarque : les dispositions de Swiss Olympic stipulent que l'ER doit utiliser les contributions de la partie variable pour la rémunération des entraîneurs). La FSG n'a pas l'intention de s'immiscer dans la stratégie financière des bases sportives.

Le bilan :

- montrer la santé financière de la base sportive en listant sa fortune (actifs) et ses dettes (passifs),
- permettre à la FSG de juger de la stabilité financière à long terme de la base sportive et de sa capacité à investir.

Le compte de résultat :

- donne un aperçu des recettes et dépenses annuelles,
- important pour juger de la situation financière en cours et de l'efficacité de l'utilisation des fonds, notamment concernant la rémunération des entraîneurs.

Le budget :

- présente les recettes et dépenses planifiées et illustre la performance financière attendue,
- permet à la FSG de se faire une idée de la manière dont la base sportive utiliser ses ressources et à quel point cette planification est réaliste pour atteindre les objectifs fixés.

La base sportive fournit le bilan, le compte de résultat et le budget (à traiter en toute confidentialité).

➔ Saisir dans l'outil d'aide

☐ Oui, nous remplissons ce critère

2.5 Communication

Une communication transparente au sein de l'entourage des athlètes ainsi qu'entre la fédération et ses membres est d'une importance fondamentale pour une communauté sportive efficace et performante. C'est en s'appuyant sur une communication ouverte et honnête que se forment une collaboration basée sur la confiance et un environnement sportif positif et favorable.

2.5.1 Communication avec l'entourage de l'athlète

Une communication transparente dans l'entourage des athlètes est essentielle pour instaurer un climat de confiance et de soutien pour les athlètes. Une communication claire sur les attentes, les objectifs et les progrès passe par une communication ouverte et honnête entre les entraîneurs, l'entourage, les parents et les athlètes. La transparence permet aux athlètes de comprendre leurs performances, de recevoir un retour d'information et de s'impliquer activement dans le processus d'entraînement. Cela renforce l'engagement et la motivation des athlètes et favorise un développement sportif positif.

En tant que base sportive, nous disposons d'un canal de communication dont les athlètes et leur entourage peuvent se servir pour déposer leurs demandes.

☐ Oui, nous remplissons ce critère

2.5.2 Communication avec la base sportive

La communication entre la base sportive et ses membres est cruciale. Un échange transparent d'informations, de décisions et de plans permet d'instaurer la confiance et de comprendre les objectifs et les activités de la fédération. Des mises à jour régulières sur les événements, les compétitions, les développements dans le domaine du sport et d'autres sujets pertinents permettent aux membres de se tenir au courant et encouragent une participation active à la vie de l'association. Les membres disposent de canaux de communication pour faire part de leurs préoccupations et de leurs idées tout en se sentant partie intégrante d'une communauté sportive engagée.

En tant que base sportive, nous envoyons au moins deux fois par année une infolettre contenant les principales informations de la base sportive.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

2.5.3 Communication avec les autres bases sportives

En tant que base sportive, nous adhérons à une communication franche, transparente et amicale avec les autres bases sportives.

En tant que base sportive, nous recherchons le dialogue proactif avec les autres bases sportives.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

En tant que base sportive, nous organisons chaque année un atelier thématique à l'intention de toutes les bases sportives et pour tous les sports.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Annexe 2.5.3
Polycopié de la manifestation

2.6 Structure dirigeante

Une structure de direction clairement définie est essentielle pour une base sportive. Pour garantir un développement stable et à long terme de la base sportive, il est indispensable de disposer d'une structure de direction définie avec des responsabilités claires dans le sens d'une « bonne gouvernance ».

2.6.1 Contrôle de la direction

Avec le contrôle de la direction de Swiss Olympic, il est possible de déterminer le niveau de développement de la gestion de l'association. Ce contrôle comporte deux questionnaires, l'un à remplir par l'échelon stratégique de la base sportive et l'autre qui s'adresse à l'instance opérationnelle. Les résultats révèlent les thèmes de gestion pour lesquels la base sportive est en bonne posture et ceux pour lesquels il existe encore un potentiel de développement. Le contrôle est un outil de sensibilisation aux thèmes correspondants qui fournit des indications sur l'offre de développement de la gestion.

En tant que base sportive, nous avons mené un contrôle de la direction et soumis les résultats à notre instance dirigeante.

☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 2.6.1

Résultat du contrôle de la direction

2.6.2 Organigramme

En tant que base sportive, nous disposons d'une structure dirigeante claire ancrée dans un organigramme.

☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 2.6.2

Organigramme en vigueur

2.7 Postes clés

La définition claire, dans un cahier des charges ou un descriptif de fonction, des rôles au sein d'une organisation joue un rôle important pour une direction transparente et bien structurée. Un cahier des charges ou une description de fonction est établi dans le but de garantir une définition claire et sans équivoque des tâches, compétences et responsabilités de ce rôle.

En tant que base sportive, nous disposons des postes ci-après ainsi que d'un cahier des charges ou d'un descriptif de fonction :

- responsable de la base sportive
- responsable de la prévention
- responsable des entraînements (chef.fe entraîneur)

➔ Saisir dans l'outil d'aide

☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 2.7a
Cahiers des charges et descriptifs de fonction

En tant que base sportive, nous disposons des postes ci-après ainsi que d'un cahier des charges ou d'un descriptif de fonction :	
☐ président.e ☐ responsable des finances ☐ responsable du centre médical ➔ Saisir dans l'outil d'aide	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Annexe 2.7b
Cahiers des charges et descriptifs de fonction

2.8 Formation club management

De l'acquisition de membres aux questions juridiques en passant par l'acquisition de sponsors : les membres de comité directeur des clubs de sport suisses doivent aujourd'hui relever de nombreux défis. La formation Club Management soutient les membres de comité directeur à cet égard. En fonction des responsabilités ou des domaines, il revient aux participant.e.s de décider à quel niveau de détail un thème doit être traité. Cela est possible indépendamment du lieu et de l'heure grâce à l'apprentissage en ligne.

En tant que base sportive, nous connaissons la formation club management, nous informons nos fonctionnaires et encourageons la participation à la formation.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

2.9 Participation au système de compétition

La participation active des bases sportives au système de compétition joue un rôle important pour le développement et l'encouragement de la gymnastique au niveau national. Par ailleurs, participer permet de faire acte de représentation du sport et de la base sportive. Il s'agit donc d'utiliser au mieux cette occasion.

2.9.1 Organisation de compétitions officielles

Les compétitions officielles sont importantes pour promouvoir la gymnastique mais elles représentent également une plateforme de choix pour les athlètes qui peuvent faire la preuve de leur savoir-faire et l'améliorer en conditions de compétition. C'est la raison pour laquelle nous encourageons l'organisation de ces compétitions.

En tant que base sportive, nous faisons acte de candidature pour organiser les compétitions suivantes	
• Concours de qualification sélections nationales • Match international	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Annexe 2.9.1

- Structure événementielle (organigramme CO)
- Budget
- Concept sponsoring

2.9.2 Nombre d'athlètes

Le nombre d'athlètes est un facteur supplémentaire de développement durable de la base sportive. Une large base d'athlètes signale non seulement l'attractivité exercée par une base sportive mais permet en outre un encouragement diversifié des talents.

Plus le nombre d'athlètes est élevé, plus la probabilité d'identifier et d'encourager des sportifs d'élite talentueux est élevée.

En outre, l'implication des athlètes en dehors des groupes de performance joue également un rôle important. Ces athlètes sont souvent à la base du développement futur du sport, car ils sont autant d'entraîneurs, de juges ou d'acteurs de soutien potentiels au sein de la gymnastique. L'expérience et les connaissances acquises pendant leur séjour dans la base sportive sont précieuses pour la transmission à la prochaine génération de gymnastes.

Notre base sportive dispose des athlètes actifs.ves suivant.e.s

- ☐ 100 athlètes ou plus
- ☐ 50 athlètes ou plus
- ☐ 25 athlètes ou plus

➔ Saisir dans l'outil d'aide

☐ Oui, nous remplissons ce critère

2.9.3 Nombre de juges

On ne peut que relever l'importance pour une base sportive de disposer de ses propres juges. De par leurs connaissances des modifications réglementaires les plus récentes, les juges veillent à ce que les normes et nouveautés en vigueur soient intégrées dès que possible dans le programme d'entraînement et de compétition de la base sportive, ce qui permet à son tour aux gymnastes de s'entraîner dans des conditions fair-play et actuelles.

Par ailleurs, l'évaluation du contenu des entraînements par les juges est un élément précieux qui permet d'organiser des entraînements ciblés et efficaces. Leurs connaissances en matière de critères de taxation et de techniques contribuent à préparer au mieux les athlètes aux compétitions. Parallèlement, en participant à la planification stratégique des compétition les juges contribuent à utiliser au maximum les atouts des athlètes et à les préparer aux défis spécifiques qui les attendent.

Enfin, il s'agit d'une précieuse source de transfert de connaissances et d'expérience au sein de la base sportive, ce qui contribue au développement général de cette dernière.

Notre base sportive dispose des juges suivant.e.s :

Nom / prénom	Brevet de juges		
	☐ national	☐ FIG	
➔ Saisir dans l'outil d'aide			
☐ Oui, nous remplissons ce critère			

2.10 Vie de la société

Une base sportive se doit d'être être attrayante si elle veut que les gymnastes vivent leur sport comme un élément positif et le pratique plus longtemps. Il est donc important d'organiser des activités associations comme, par exemple, des soirées, des fêtes, des cérémonies en l'honneur de sportifs.ves, des excursions, etc.

La base sportive organise les activités de la société ➔ Saisir dans l'outil d'aide	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

En tant que base sportive, il est important d'informer et d'être visuellement visible. Cela implique de tenir le site internet à jour, d'informer régulièrement les membres (infolettre, bulletin de l'association, réseaux sociaux, etc.) et d'avoir un panneau d'information à jour. La plateforme d'information Point info FSG fournit de précieux conseils et documents d'aide à cet effet, notamment sur les réseaux sociaux et les enregistrements photo et vidéo.

La base sportive remplit les critères suivants :	
☐ le site internet de la base sportive est à jour, ☐ la base sportive gère un bulletin de la société / une infolettre, ☐ la base sportive exploite activement les réseaux sociaux – les canaux (facebook, instagram, etc.), ☐ la base sportive dispose d'un tableau d'information à jour.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

3 Module : développement sportif

Dans le deuxième module, l'accent est mis sur le développement de la base sportive. Il s'agit ici d'encourager les athlètes à atteindre l'excellence, de les accompagner au mieux dans cette voie et de leur offrir les conditions optimales pour développer leur potentiel.

3.1 Parcours de l'athlète (FTEM)

Le parcours de l'athlète constitue le fondement du développement sportif et s'appuie sur le concept-cadre FTEM de Swiss Olympic ainsi que sur les versions spécifiques au sport de la Fédération suisse de gymnastique. Ce concept sert de ligne directrice et constitue une base solide pour un développement de carrière durable et à long terme. L'organisation s'engage à utiliser ce modèle.

En tant que base sportive, nous connaissons le parcours de l'athlète (FTEM) et nous nous engageons activement en faveur d'une pratique sportive durable pour toute la vie.

☐ Oui, nous remplissons ce critère

3.2 Ressources humaines

Dans une base sportive, ce sont les entraîneurs qui assurent l'entraînement professionnel. Une carrière couronnée de succès repose donc sur l'engagement de personnes qualifiées.

3.2.1 Liste des entraîneurs

Les entraîneurs ci-après travaillent dans la base et sont indemnisé.e.s en conséquence :

Fonction	Prénom	…	Voie suisse

➔ Saisir dans l'outil d'aide

Comme les données fournies sont utilisées pour valider les contributions variables des fonds de l'ER de Swiss Olympic, l'accès aux contrats de travail sur demande doit être garanti, dans le respect de la protection des données.

En tant que base sportive, nous confirmons la véracité des données fournies dans l'outil d'aide et les avons préparées pour consultation (éventuels contrôles aléatoires)

☐ Oui, nous remplissons ce critère

3.2.2 Formation des entraîneurs

Une formation d'entraîneur de qualité est essentielle pour assurer le développement sportif des athlètes.

Formation selon tabelle ci-dessus :

Entraîneur FSG 3	
Cursus de diplôme d'entraîneur DTL	
Entraîneur FSG 2	
Cursus d'entraîneur professionnel CEP	

Formation d'entraîneur selon le tableau ci-dessus.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Le ou la responsable des entraînements de la base sportive possède au moins la formation d'entraîneur professionnel CEP.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

Outre la compréhension locale des conditions nationales, la proximité linguistique et culturelle sont des raisons supplémentaires de promouvoir de manière ciblée les entraîneurs locaux.

Le ou la responsable des entraînements a suivi le cursus de formation suisse.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

3.2.3 Formation continue des entraîneurs

On attend des bases sportives que les entraîneurs participent chaque année au séminaire sur le sport de performance.

Les entraîneurs qui travaillent à la base sportive participent chaque année au séminaire sur le sport de performance.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

3.2.4 Recrutement des entraîneurs

Pourcentage d'entraîneurs employé.e.s selon liste des entraîneurs :	
Plus de 500%	
101% - 500%	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	
100%	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Durabilité

Le ou la responsable des entraînements occupe ce poste depuis plus de 5 ans dans la base sportive	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

3.3 Entraînement

L'entraînement est un facteur de réussite essentiel dans une base sportive. C'est sur lui que les athlètes s'appuient pour construire leurs compétences, se développer et atteindre leurs objectifs sportifs et personnels.

L'entraînement n'est pas seulement synonyme de préparation physique aux compétitions, mais représente également une opportunité de développement personnel, de promotion de l'esprit d'équipe et de création d'une communauté sportive saine et engagée.

3.3.1 Répartition des groupes

En tant que base sportive, nous avons des groupes composés de gymnastes axé.e.s sur le sport de compétition qui sont clairement attribué.e.s à un entraîneur.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Annexe 3.3.1
Répartition des groupes, respectivement structure des cadres de la base sportive

3.3.2 Offre d‘entraînement

En tant que base sportive, nous mettons en œuvre un programme personnalisé, intéressant et ciblé qui tienne compte des besoins et des ambitions des gymnastes.

En tant que base sportive, nous proposons aux groupes un entraînement en deux temps.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Annexe 3.3.2
Planification hebdomadaire des entraînements de la base sportive (plan d’occupation de la salle).

3.3.3 Sécurité

L'emplacement des dispositifs d'urgence tels que les téléphones, les appareils DAE et autres appareils de sauvetage est connu de tous et tout le monde sait les utiliser en fonction de la situation. Il existe un concept d'urgence pour toutes les infrastructures exploitées.

En tant que base sportive, nous disposons d’un concept en cas d’urgence.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 3.3.3
Concept en cas d’urgence

3.3.4 Documentation d‘entraînement

Il existe de nombreuses raisons convaincantes pour lesquelles il est recommandé d'établir un protocole d'entraînement. Il ne s'agit pas seulement de documenter les heures d'entraînement, les compétitions ou les jours de camp d'entraînement. Il s’agit plutôt d’une occasion d’évaluer les résultats obtenus et d’identifier les améliorations possibles. Cela permet de mieux cibler l'entraînement et de le rendre plus efficace.

De même, en tenant un journal d'entraînement, les athlètes sont mieux à même d’effectuer un contrôle et une réflexion personnels, ce qui contribue à faire d'eux des athlètes responsables et motivé.e.s.

Les athlètes de la base sportive ont à leur disposition une documentation d'entraînement :	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

3.4 Infrastructures

Des infrastructures adéquates et bien équipées sont essentielles à la réalisation efficace des entraînements. Une salle équipée en permanence garantit un développement des athlètes axé sur la performance. Des équipements adaptés au niveau des athlètes soutiennent leur développement individuel, permettent un entraînement ciblé et efficace et contribuent à la prévention des blessures.

Pour ces raisons, une salle aménagée en permanence est nécessaire. De la même manière, une éventuelle "phase de transition" est prise en compte, pour autant que les efforts de mise en œuvre soient clairement visibles.

En tant que base sportive, nous disposons d'infrastructures englobant une halle équipée en permanence ainsi que d'engins accessoires et d'engins d'entraînement du niveau requis.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

3.4.1 Salle

La base sportive est soit propriétaire soit locataire principale de la salle.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

La base sportive a un accès privilégié à la salle, permettant ainsi aux athlètes de s'entraîner dans le volume nécessaire à leur développement optimal dans leur parcours d'athlète.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

En tant que base sportive, nous mettons au moins les infrastructures suivantes à disposition : ☐ salles pour physiothérapie et massages ☐ salles communes ☐ salle de musculation ☐ engins de musculation	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

3.4.2 Engins

En tant que base sportive, nous disposons d'un trampoline homologué conformément à la liste de la FIG.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Annexe 3.4.2a
Certificat de l'équipementier.

En tant que base sportive, nous avons un contrat de maintenance des engins.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Annexe 3.4.2b
Contrat de maintenance avec l'équipementier ou le partenaire.

3.5 Saisie de la relève

Le système de saisie de la relève est un outil central d'identification précoce des jeunes athlètes dont le développement doit être suivi et encouragé. Approche structurée qui permet d'évaluer et de sélectionner des athlètes potentiellement prêt.e.s à s'entraîner dans une base sportive, ce système joue un rôle décisif dans la garantie et l'amélioration à long terme du niveau de la base sportive.

La base sportive dispose d'un système de saisie de la relève.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 3.5
Concept du système de saisie de la relève

3.6 Directives concernant la « formation des cadres d'une base sportive »

Les directives régissant la « formation des cadres d'une base sportive » (concept de sélection) constituent un processus de sélection global de la base sportive dans le but de prendre des décisions structurées et objectives sur l'admission et la promotion des athlètes. Ce concept est décisif pour l'orientation de la base sportive vers ses objectifs et exigences ; par ailleurs, il garantit que le développement individuel de l'athlète reste au premier plan. Outre les résultats de compétition, d'autres facteurs sont pris en compte dans l'évaluation (courbe de performance, motivation à la performance, biographie de l'athlète, niveau de développement et évaluation du potentiel par exemple). Les directives ne servent pas uniquement à prendre des décisions à l'interne mais également à transmettre en toute clarté et transparence aux parties prenantes les critères sur lesquels les décisions se sont appuyées.

La base sportive dispose de directives sur la formation des cadres.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 3.6
Directives sur la « formation des cadres d'une base sportive »

4 Module : entourage

Le quatrième module met l'accent sur l'entourage qui constitue le fondement du développement global des athlètes. Une carrière réussie ne requiert pas seulement des performances sportives de haut niveau, mais aussi une planification intégrale de la carrière. L'entourage joue donc un rôle décisif dans le développement sportif et personnel.

4.1 Gestionnaire de l'entourage

Une personne de la base sportive ou de son entourage jouit de connaissances approfondies sur le sport concerné et entretient des contacts étroits avec les athlètes et leurs parents. Ce ou cette spécialiste aide les gymnastes à identifier et à mettre en œuvre des solutions optimales afin de coordonner activités sportives, formation, profession, service militaire, environnement social, etc. conformément au parcours de l'athlète FTEM de la Fédération suisse de gymnastique et aux solutions proposées par Swiss Olympic.

La personne chargée de la gestion de l'entourage de l'athlète fait office d'interlocuteur compétent pour les athlètes en ce qui concerne toutes les questions relatives à leur environnement. L'étroite collaboration et l'échange avec les entraîneurs des athlètes revêtent une grande importance. En tant que « gestionnaire de l'entourage » des athlètes, cette personne soulage les entraîneurs et offre une ressource supplémentaire aux athlètes. Cela crée un complément important à l'encadrement individuel par les entraîneurs respectifs.

La mise en place d'un point de contact distinct au sein de la base sportive est d'une grande importance. C'est la raison pour laquelle cette tâche ne peut pas être du ressort d'un entraîneur.

En tant que base sportive, nous avons une personne chargée de la gestion de l'entourage : ➔ Saisir dans l'outil d'aide	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Annexe 4.1
Cahier des charges de la personne chargée de la gestion de l'entourage

4.2 Planification de carrière

La poursuite simultanée d'une formation scolaire ou professionnelle et d'un sport de compétition constitue un défi de taille pour les athlètes. C'est sur une planification de carrière bien pensée que repose une coordination réussie entre ces deux domaines. L'étude des carrières réussies des athlètes révèle à quel point il est nécessaire d'élaborer des solutions au cas par cas. Par ailleurs, le soutien apporté aux offres de formation favorables au sport de performance peut varier d'un canton à l'autre.

En tant que base sportive, nous nous chargeons d'attirer l'attention des parents et des athlètes sur les

offres de formation disponibles dans la région et de leur fournir les contacts nécessaires. La base sportive organise au moins une fois par année une séance d'information sur le thème de la « planification de carrière » pour les athlètes et leurs parents.

Conditions cadres pour la séance d'information sur le thème de la planification de carrière.

Lors de la planification de la carrière,

- la performance sportive est au premier plan ;
- les efforts visent à optimiser la charge de travail entre sport et formation ;
- le cas échéant, les besoins des spécialistes en sport et marché du travail sont pris en compte.
- On tente de mettre en place des conditions optimales pour la carrière post-sportive.

Sport: – Conditions d'entraînement – Parcours des athlètes – Système de compétition	+	Formation: – possibilités de formation – réseau	+	Athlète : – personnalité – intérêts, compétences – possibilités financières – Entourage
Responsable de la base sportive		Gestionnaire de l'entourage		Athlète / Parents

La base sportive organise une séance d'information sur le thème de la planification de carrière.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

4.2.1 Entretien annuel

L'entretien annuel représente une bonne occasion de parler avec les athlètes de la planification de leur carrière.

Lors de l'entretien annuel, le ou la responsable de la base sportive thématise au moins les points suivants : • objectif individuel, • planification individuelle à la semaine ou à la saison, • plan de formation (y compris examens importants), • passage à l'école.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Annexe 4.2.1
Guide d'un entretien annuel.

4.2.2 Formation et sport

Des possibilités de formation favorables au sport sont disponibles dans les environs immédiats de la base sportive (à une distance raisonnable de la base sportive et de l'établissement d'enseignement) afin de permettre la meilleure coordination possible entre le sport et l'enseignement (il peut s'agir de partenaires de Swiss Olympic, d'écoles de sport ou d'accords individuels avec des écoles publiques ou privées). Les accords conclus avec les écoles doivent au moins tenir compte des points suivants :

- journées d'absence supplémentaires : pour camps d'entraînement et compétitions,
- adaptation de la grille horaire : la grille horaire doit pouvoir être modifiée afin d'optimiser la planification des entraînements (raccourcir les heures d'enseignement),
- déplacement des dates d'examen : flexibilité dans le report de dates d'examen afin qu'elles concordent avec les impératifs sportifs.

Ces accords individuels garantissent un soutien global aux athlètes qui sont ainsi aptes à suivre leurs objectifs sportifs tout en suivant leur formation scolaire.

La base sportive dispose d'un concept sport-études.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

Annexe 4.2.2
Concept sport-études (y compris éventuellement accord avec écoles)

La base sportive collabore avec les organisations suivantes proposant une offre de formation favorable au sport			
Nom de l'école :	Lieu :	Swiss Olympic Partner (SOP)	Accord individuel (AI)
➔ Saisir dans l'outil d'aide			
☐ Oui, nous remplissons ce critère			

4.3 Médecine du sport

Une santé irréprochable constitue la base essentielle d'une carrière réussie dans le sport de compétition. C'est pourquoi il est essentiel que tous les athlètes se soumettent à un examen médical lors de leur entrée dans un groupe d'entraînement orienté vers la performance et donc au début de leur carrière dans le sport de performance de la relève.

Il est recommandé de faire effectuer ces examens par une Swiss Olympic Medical Base reconnue ou par un médecin de la Fédération suisse de gymnastique, ce afin d'assurer le meilleur suivi possible et de garantir que les éventuels problèmes de santé soient traités de manière professionnelle.

Sport Medicine Switzerland (SEMS) a établi des normes qui ont pour but d'uniformiser les examens médico-sportifs en Suisse. La documentation existe en français, allemand et italien.

La base sportive veille à ce que les athlètes subissent un examen médico-sportif lors de leur arrivée dans un groupe d'entraînement de sport de performance.
☐ Oui, nous remplissons ce critère

4.3.1 Examens médico-sportifs réguliers (EMS)

Chaque athlète d'un groupe d'entraînement orienté vers la performance envisager et effectuer un examen médical complet au moins une fois par an. Les examens réguliers permettent d'identifier et de traiter à temps les risques potentiels ou les problèmes de santé, ce qui minimise les conséquences à long terme et constitue donc un investissement fondamental dans le développement sportif et la santé à long terme. De plus, l'examen médico-sportif permet d'identifier les éventuels points faibles ou les domaines d'entraînement qui nécessitent une attention particulière afin de travailler de manière ciblée à leur amélioration.

Effectuer l'examen médico-sportif dans un établissement reconnu tel qu'une Swiss Olympic Medical Base ou sous la surveillance d'un médecin de la Fédération suisse de gymnastique garantit une expertise technique de haut niveau et un suivi professionnel.

La base sportive veille à ce que les athlètes du groupe d'entraînement de sport de performance subissent chaque année un examen médico-sportif.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

4.3.2 Soutien médico-sportif

La base sportive soutient les athlètes des groupes d'entraînement de sport de performance dans les domaines médico-sportifs suivants :	
• la base sportive propose des massages sur place, • la base sportive met à disposition des possibilités dans le domaine de la médecine alternative.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

4.4 Médecin responsable de la base sportive (CMO)

Le CMO est responsable de plusieurs domaines, parmi lesquels la planification et la supervision des mesures médicales ainsi que la garantie que l'athlète bénéficie d'un encadre médico-sportif. Tout aussi importante est la collaboration étroite avec les physiothérapeutes lors des processus de récupération et de réintégration des athlètes blessé.e.s ainsi que l'enseignement de thèmes comme la prévention, la lutte contre le dopage et la nutrition sportive.

Le CMO ne fait pas seulement figure d'acteur-clé de l'entourage de l'athlète mais également d'interlocuteur central pour les entraîneurs, l'équipe médicale et les professionnels externes. De par ses multiples tâches, le CMO contribue de manière significative au maintien de la santé des athlètes et à la promotion de la performance sportive.

La base sportive dispose d'un médecin responsable. ➔ Saisir dans l'outil d'aide
☐ Oui, nous remplissons ce critère

4.5 Physiothérapie du sport

Au sein de la base sportive, un.e physiothérapeute est à la disposition des athlètes. Ce poste important a pour but d'offrir une prise en charge physiothérapeutique intégrale adaptée aux besoins et aux exigences individuels des athlètes. Le ou la physiothérapeute de la base sportive travaille en étroite

collaboration avec les athlètes afin d'élaborer des mesures préventives, mettre en place des plans de rééducation individuels et s'assurer qu'ils s'intègrent parfaitement dans le contexte global du plan d'entraînement sportif.

La base sportive collabore avec un.e physiothérapeute. Saisir dans l'outil d'aide
☐ Oui, nous remplissons ce critère

Le ou la physiothérapeute soutient les athlètes dans les domaines suivants :	
☐ visite régulière des entraînements, ☐ prévention des blessures (les potentiels facteurs de risque sont identifiés et minimisés à l'aide de mesures ciblées), ☐ retour après blessure (accompagnement des athlètes sur le chemin de la guérison), ☐ processus d'entraînement (collaboration étroite avec les entraîneurs et influence sur l'organisation des entraînements).	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

4.6 Psychologie du sport

La force mentale et le bien-être des athlètes jouent un rôle crucial dans leurs performances sportives et leur développement personnel. L'intégration d'éléments sportifs et psychologiques dans le programme (d'entraînement) souligne l'engagement en faveur d'un encouragement global qui va au-delà de l'aspect purement physique.

4.6.1 Entraînement mental

L'entraînement mental fait lui aussi partie intégrante de l'entraînement des athlètes (cf. plan d'entraînement). A cet égard, une coopération ciblée avec des psychologues du sport ou des préparateurs mentaux représente une valeur ajoutée.

Le site internet de la Swiss Association of Sport Psychology contient de plus amples informations à ce sujet et propose des noms de spécialistes en la matière.

La base sportive dispose d'un.e interlocuteur.trice pour assurer l'encadrement individuel sportif et psychologique de ses athlètes.

➔ Saisir dans l'outil d'aide

☐ Oui, nous remplissons ce critère	

4.6.2 Développement individuel de la personnalité

Soucieux d'assurer le développement global des athlètes, la base sportive accorde une grande importance à la mise en place d'une culture de développement individuel, essentielle pour garantir que le développement personnel soit fermement ancré dans le contexte du développement sportif. Cela permet non seulement de valoriser les succès sportifs mais aussi d'encourager et de reconnaître les étapes du développement personnel tout en contribuant à ce que les athlètes bénéficient d'un soutien complet qui couvre l'ensemble de leur développement personnel.

La base sportive favorise une culture dans laquelle le développement personnel fait partie intégrante du développement sportif.

☐ Oui, nous remplissons ce critère	

4.7 Entraînement de la performance athlétique et du ballet

La performance athlétique et le ballet jouent un rôle indispensable et ont pris de plus en plus d'importance au cours des dernières années. On mise de plus en plus sur le savoir-faire des spécialistes en la matière qui ont suivi des formations et des formations continues dans ce domaine. Citons à titre d'exemples les spécialisations performance athlétique et entraînement des haltères, la dénomination « entraîneur en performance athlétique» ou autre qualification équivalente. Les personnes au bénéfice d'une formation supplémentaire correspondante peuvent également travailler comme expert.e.s en entraînement de la performance athlétique.

La base sportive coopère avec un.e expert.e chargé.e de l'entraînement de la performance athlétique. Cette personne dirige régulièrement une unité d'entraînement des groupes d'entraînement orientés vers la performance.

➔ Saisir dans l'outil d'aide

☐ Oui, nous remplissons ce critère	

La base sportive coopère avec un.e expert.e en ballet qui dirige régulièrement des sessions d'entraînement du groupe orienté vers la performance. ➔ Saisir dans l'outil d'aide
☐ Oui, nous remplissons ce critère

4.8 Projets

Les projets exercent non seulement une grande influence sur l'encouragement national du sport mais ils offrent la possibilité de poursuivre le développement de la base sportive. Par contre, ils nécessitent une quantité considérable d'énergie et de ressources ainsi qu'une planification minutieuse.

Les projets sont des initiatives limitées dans le temps et liées d'une manière ou d'une autre à la discipline sportive ou à la base sportive. Il peut s'agir par exemple de l'encouragement de la relève, de l'utilisation ou de l'extension des infrastructures, d'activités de sponsoring ou de l'acquisition de nouveaux bénévoles et membres.

La base sportive planifie des projets ou les met en œuvre.	
☐ Oui, nous remplissons ce critère	

Annexe 4.8
Documentation du projet: • Description du projet

5 Module : attestation de résultat

Le cinquième module est consacré à l'évaluation et à la présentation des prestations effectuées et des résultats obtenus par la base sportive. La réussite peut et doit être définie en fonction de la base sportive mais la présentation des résultats permet de disposer d'une méthode standardisée pour quantifier les résultats réels. Visualiser les résultats peut également être vu comme un moyen de motivation dans le but d'aider l'ensemble de la base sportive à fixer des objectifs et à s'y tenir.

➔ Saisir dans l'outil d'aide

5.1 Appartenance à un cadre

La sélection pour un cadre national est une reconnaissance des prestations réalisées et prises en compte dans ce contexte. L'évaluation s'appuie sur les listes de cadre du cycle concerné.

5.1.1 Cadre national

Sont saisi.e.s les athlètes du cadre national A.

	Nom	Prénom	
1			
2			
…			
☐ Oui, nous remplissons ce critère			

Sont saisi.e.s les athlètes de cadre national B

	Nom	Prénom	
1			
2			
…			
☐ Oui, nous remplissons ce critère			

Sont saisi.e.s les athlètes du cadre national C

	Nom	Prénom	
1			
2			
…			
☐ Oui, nous remplissons ce critère			

5.1.2 Cadre de transition

Sont saisi.e.s les athlètes du cadre national M18

	Nom	Prénom	
1			
2			
…			
☐ Oui, nous remplissons ce critère			

5.1.3 Cadre M

Sont saisi.e.s les athlètes du cadre national M15 ou du cadre national M12

	Nom	Prénom	
1			
2			
…			
☐ Oui, nous remplissons ce critère			

5.2 Appartenance à une équipe

La qualification pour une grande compétition internationale est importante non seulement pour les athlètes mais également pour la base sportive puisqu'il s'agit du résultat d'un travail systématique, ciblé et professionnel accompli également par cette dernière.

Sont saisi.e.s les athlètes ayant pris part à une grande manifestation durant le cycle olympique 2020-2032.

5.2.1 Grande manifestation senior

	Nom	Prénom	JO/CM/CE	
1				
2				
…				
☐ Oui, nous remplissons ce critère				

5.2.2 Grande manifestation junior

	Nom	Prénom	CEJ/JOJ/FOJE	
1				
2				
…				
☐ Oui, nous remplissons ce critère				